

2013 SG 133 Subvention (2 000 euros) à l'association Petit Pont et Grand Ecran (17e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, d'accorder notre soutien à l'association Petit Pont et Grand Ecran, située 148 avenue de Clichy (17e), afin de soutenir la 1ère édition du festival La Lucarne qui s'est tenue à Paris les 5,6 et 7 avril 2013.

L'association, née en 2012, a pour but de promouvoir les liens entre football et cinéma et plus largement entre sport et culture. Elle se donne plusieurs objectifs : montrer le football autrement, comme étant un sujet de réflexion artistique et sociétal en promouvant des œuvres artistiques sur le thème du football ; réunir les publics autour de deux passions populaires vecteurs de lien social ; soutenir la créativité de jeunes réalisateurs.

Le festival s'est tenu dans le Nord-Est parisien dans trois lieux : deux salles de cinéma, le Max Linder et le MK2 Quai de Loire, ainsi qu'au Point Éphémère (notamment pour l'exposition et les soirées).

Sept longs métrages ont été projetés, mêlant fictions et documentaires, films français et du monde entier, ainsi que des courts métrages mettant en avant de nouveaux talents. Les projections ont été suivies d'échanges avec les réalisateurs ou de ciné-débats. Une exposition d'œuvres artistiques sur le thème du football a aussi été mise en place ainsi qu'un espace de projections libres de vidéos.

Pour sa première édition, le festival a connu un taux de remplissage prometteur de plus de 80%.

Afin de soutenir la 1ère édition du Festival La Lucarne, je vous propose de lui attribuer en 2013 une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 euros.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2013 SG 133 Subvention (2 000 euros) à l'association Petit Pont et Grand Ecran (17e).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Petit Pont et Grand Ecran, située 148 avenue de Clichy ,75017 Paris

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard au nom de la 9e Commission.

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2000 euros est attribuée à l'association Petit Pont et Grand Ecran, située 148 avenue de Clichy, 75017 Paris, pour l'organisation de la 1ère édition du Festival La Lucarne.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 2000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.